

Inclusion – Urgence/Hébergement-Logement/IAE-ESS

Les établissements Inclusion de la Fondation et leurs 1 230 salariés (au 31/12/20) accueillent chaque année des milliers de personnes fragilisées, vivant parfois un long parcours d'errance ou de migration et confrontées à des problématiques souvent complexes. Ce travail, qui nécessite du temps, de nombreuses compétences professionnelles et une forte coordination, permet d'accompagner ces adultes, isolés, couples, familles, dans leurs projets, en particulier pour accéder à un logement, à un emploi et à leurs droits.

EN CHIFFRES

| ↓ | Type d'établissement | Nombre de lieux d'accueil (monosite ou multisites) | Capacité d'accueil |
|--|---|--|--------------------|
| URGENCE | Accueils de jour, CSAPA | 7 | 375 |
| | Hébergements actifs au 31/12/20 (CHU, LHSS) | 18 | 2 049 |
| ACCUEIL/HÉBERGEMENT PERSONNES EN MIGRATION | Personnes exilées (accueils migrants, CAO, MNA, CADA, CPH) | 9 | 983 |
| HÉBERGEMENT D'INSERTION/ LOGEMENT | CHRS, CHS, hôtels/ résidences sociales, places agréments Justice | 26 | 2 388 |
| | Services connexes aux hébergements (épiceries et restaurants sociaux, crèche) | 5 | 294 |
| | Pensions de famille, résidences accueil, foyers logement | 10 | 353 |
| | Accompagnements sociaux, vers et dans le logement | 10 | 711 |
| IAE | ACI/AI/AVA/ Premières heures | 11 | 352 |

« D'autres confinements continueront d'exister dans ma vie, ceux de la précarité, du chômage, etc. »

Extrait de l'un des 150 témoignages recueillis au printemps 2020 par des délégués CNPA/CRPA (Conseil national/régional des personnes accueillies dont la Fondation est coresponsable de l'animation) et publiés sur la plate-forme <https://participons.cnpa-crpa.org>.



JUILLET 2020, distribution de colis alimentaires pour des personnes hébergées en hôtel, par les équipes du Nouvel Horizon, à Reims.



DÉCEMBRE 2020, l'un des 12 salariés en insertion à l'ACI Booth ta Cuisine, à la Résidence William Booth, à Marseille.

Quel serait le monde des milliers de personnes accueillies sans l'action sociale ?

Le caractère exceptionnel de l'année 2020 l'a été autant pour les personnes accueillies et accompagnées dans les structures Inclusion de la Fondation que pour les professionnel.le.s (et tou.te.s celles et ceux en appui). Les chocs brutaux sur les conditions de vie de très nombreuses personnes vivant déjà en situation

fragile avant mars 2020 ont mis en lumière à quel point tous les métiers concourant à l'action sociale réalisée à leur service sont primordiaux pour assurer la cohésion et la solidarité de notre société, en mettant en œuvre les valeurs d'inconditionnalité, de fraternité, d'exigence que la Fondation a faites siennes.

Secourir, accueillir et protéger les « expulsés du monde »

Premier grand axe d'action : l'aide d'urgence. Le « tournant humanitaire » pris par les actions d'urgence réalisées par la Fondation ces dernières années s'est accéléré à partir de mars 2020. Si c'est dans le domaine alimentaire que cette accélération a été la plus radicale, en réponse aux besoins de très nombreuses nouvelles personnes confrontées au tarissement de leurs sources de revenus et/ou à l'inaccessibilité des approvisionnements habituels (lire p. 3 et 24 de ce rapport), c'est tout un ensemble d'actions menées en extrême urgence par l'ensemble des établissements Inclusion qui s'est déployé pour accueillir les « expulsés du système globalisé »¹ : mises à l'abri en périodes de confinement ou suite à l'évacuation de campements (principalement à Paris et en région parisienne), distributions alimentaires itinérantes pour aller sur les lieux de vie des personnes en grande précarité, etc. L'un des risques majeurs auxquels ces actions de type humanitaire sont confrontées réside dans le caractère éphémère,

PRÈS DE
20 000
C'EST LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DIFFÉRENTES,

adultes et enfants, qui ont été accueillies/ accompagnées dans les structures Inclusion de la Fondation en 2020.



TÉMOIGNAGE

L'injustice au quotidien vécue par les personnes étrangères

SANDRINE ALVIN, chef de service
Cité de Refuge, Paris.

« Monsieur A., 54 ans, de nationalité marocaine, vivait en France en logement autonome depuis plusieurs années, avec un titre de séjour renouvelé, et en emploi, à la RATP. Il venait de se remettre d'une grave maladie. Lors du nouveau renouvellement de son titre de séjour, courant 2020, Monsieur A. reçoit un refus

standardisé, sans motif, de la part de la préfecture. Suite à ce refus, et sans tenir compte des bonnes relations entretenues par Monsieur A. dans son travail, son employeur le licencie ; à cause de la perte de son emploi, Monsieur A. perd alors son logement autonome. Il doit être accueilli en hébergement de réinsertion à la Cité de Refuge, en décembre 2020. Plusieurs démarches sont en cours pour le soutenir dans le rétablissement de ses droits – ce qui n'efface pas le fort sentiment d'injustice ressenti et vécu par Monsieur A. »

d'une grande faiblesse, de la relation établie avec les personnes accueillies et donc la capacité incertaine à répondre globalement et sur le temps long aux conditions de dignité de ces personnes.

Invisibilisation des besoins sociaux

En mettant l'accent sur le court terme en développant l'hébergement et les actions d'urgence (lire par exemple la présentation du pôle urgence du Phare, au Havre, en p. 11 de ce rapport), tout en poursuivant la politique du Logement d'abord, les priorités des politiques publiques ont placé encore plus, en 2020, les structures Inclusion de la Fondation, comme de ses partenaires, dans un paradoxe dont les effets

sur l'accompagnement des personnes accueillies ne peuvent que s'accroître : à l'heure où la signature des CPOM est désormais en préparation, quels vont être les moyens dévolus à des accompagnements personnalisés en logements autonomes, et quelle va être la place de la participation des personnes accueillies dans les collectifs d'accompagnement ? Ne risque-t-on pas d'assister à l'invisibilisation des besoins sociaux d'un grand nombre de personnes, accompagnées en CHRS mais aussi en accès au logement autonome, en résidences sociales, en pensions de famille, en demande DALO, etc. ? Il est indéniable que le risque systémique d'accentuation de la pauvreté s'est fortement accru en 2020, et que le plan de relance de septembre n'y a apporté que des réponses très insuffisantes (seuls 0,8 % des 100 milliards d'euros sont consacrés aux « personnes vulnérables ».) Un signal très inquiétant parmi d'autres : l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA (+ 10 % en 2020), qui s'explique d'abord par la mise en suspens de nombreux parcours individuels vers l'autonomie en matière de logement et d'emploi². À cette crise systémique doivent répondre des mesures structurelles.

IAE-ESS : développer tout en restant lucides

Les actions projetées ou menées en matière d'insertion par l'activité économique ont démontré leur utilité sociale durant cette année de crise sanitaire : maintien au moins partiel d'activité au printemps, réactivité et adaptation pour mettre en place de nouvelles activités répondant aux besoins de la crise sanitaire tout en continuant à

assurer un accompagnement global des personnes, en particulier en veillant à leur sécurité sur leurs lieux de travail, etc. Plusieurs nouvelles actions ont démarré en 2020 (lire par exemple en p. 12 la présentation de l'ACI Terre de Femmes) et l'ensemble des SIAE de la Fondation permettent d'accompagner globalement 400 personnes dans leur parcours de réinsertion professionnelle. Le développement de ces structures contribue à la fois à soutenir « l'employabilité » des personnes « éloignées du marché du travail » et à transformer (à une échelle modeste) l'économie en mettant l'accent sur des activités (et, à plus long terme, des métiers) répondant aux besoins sociaux et environnementaux contemporains. C'est pourquoi la Fondation s'est donné l'objectif de poursuivre ce développement, tout en étant attentive à ce que ce développement se fasse dans le respect des valeurs telles que la dignité du travail et de son revenu, même dans le cadre de structures à objectifs commerciaux comme les entreprises d'insertion.

Comment construire et partager le même monde ?

Le bilan de l'action Inclusion de la Fondation en 2020 révèle donc l'enjeu, toujours plus fort, qui traverse la société française dans son ensemble : continuer à aggraver les dynamiques inégalitaires, ou agir structurellement pour davantage de droits et de partage ?

1. Voir par exemple Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale, Saskia Sassen, 2014.
2. Voir le rapport du CNLE « La pauvreté démultipliée », mai 2021.



AU HAVRE, durant une maraude.

AVRIL 2020, dons de jouets, par des mécènes partenaires, pour les familles hébergées dans un CHU de Paris 20^e.

MAI 2020, visites de courtoisie dans les chambres des résidents de la Cité de Refuge, à Paris. Pour affronter l'un des problèmes centraux de la crise Covid : les ruptures de liens et l'isolement.



ANALYSE

« Comme une porte ouverte sur le monde »

Le pôle urgence du Phare, au Havre, articule une équipe mobile d'urgence sociale (EMUS), un ESI (centre d'accueil de jour, seule structure de ce type pour Le Havre et sa région) et environ 90 places d'hébergement d'urgence pérenne, répondant de manière adaptée aux besoins des personnes (durée de mise à l'abri modulable, implantation sur plusieurs sites, etc.). Le cadre d'intervention du pôle urgence a dû s'adapter tout au long de 2020 en fonction des contraintes sanitaires en évolution. L'EMUS s'est développée avec la création, à titre expérimental, d'une place de mise à l'abri et accompagnement adapté, avec l'extension des horaires des maraudes, en particulier de nuit, et avec le renforcement du partenariat avec les bénévoles de l'équipe mobile de la Croix-Rouge. L'ESI a accueilli sur l'année écoulée au total près de 820 personnes différentes (soit environ 12 000 accueils), dont environ 6 sur 10 étaient exilé.e.s de pays hors Europe

(de 25 nationalités différentes). Comme le dit l'équipe dans son bilan annuel, « faire vivre cette collectivité, où la mixité des personnes peut autant être une richesse que devenir parfois une difficulté, demande une régulation constante par tous les membres de l'équipe, quelle que soit leur fonction, et [...] leur volonté commune de maintenir [ce lieu] comme une porte ouverte sur le monde. » Quant aux 90 places d'urgence, il est significatif que 30 aient été dédiées à l'hébergement des demandeurs d'asile en attente d'un accueil en CADA ou HUDA (signe de l'insuffisance structurelle de ces types d'hébergement). Enfin, au printemps 2020, un bâtiment du Centre régional jeunesse et sport de la Ville du Havre a été mis à disposition pour permettre la mise à l'abri en période de confinement des personnes les plus démunies (lire le témoignage d'une professionnelle en p.32 du recueil *Ce marathon qui n'en finit pas*, publié par la Fondation à l'automne 2020, et accessible sur demande).

ZOOMS

ABRI À VÉLOS
en chantier
d'éco-construction, à
Rosny-sous-Bois (93).



RSE ET ESS/IAE Un nouveau pouvoir d'agir professionnel

Au sein du Palais de la femme, l'ACI Terre de Femmes, en partenariat avec l'atelier Terramano, a accompagné, entre décembre 2019 et décembre 2020, ses 24 premières salariées en insertion. Comme pour tout ACI, de multiples objectifs sont poursuivis : développement de savoir-faire et savoir-être au travail, accompagnement social global, dynamique favorable au parcours d'insertion. Comme le soulignait fin 2020 l'équipe de l'ACI, « les femmes que nous avons recrutées vivaient dans des situations très différentes, certaines en CHU, d'autres en CHRS, d'autres encore en logement social ou privé. Même si aucune n'avait au départ de compétences spécifiques en matière d'écoconstruction [techniques de construction à partir de terre crue], l'expérience de cette première année a démontré que cette activité présente de nombreux avantages : c'est un travail concret, utile, qui nécessite et favorise la dynamique collective, et possède une dimension esthétique ». Aucune salariée n'a décroché, malgré les conditions chaotiques dues à la situation sanitaire et économique, et toutes ont réussi à s'approprier les savoirs transmis lors

des temps de formation théorique (langue, techniques d'écoconstruction) : « Globalement, elles ont pris confiance en elles, ce qui représente une vraie force pour lever les "freins à l'emploi" dans leur parcours à venir. » L'accompagnement social des salariées a permis également de faire avancer des démarches, en matière de logement par exemple. Globalement, le nouveau pouvoir d'agir construit grâce à cette période de travail a ouvert de nombreuses possibilités ; ainsi, l'une des salariées en insertion a-t-elle été recrutée, au mois de novembre, en contrat d'insertion, dans le secteur de la restauration.

TERRITOIRE Lyon Cité : de l'urgence à l'IAE, un très fort déploiement des actions

Organisée autour du CHRS d'origine, dans le 6^e arrondissement de Lyon, l'action du complexe Lyon Cité s'est fortement déployée tout au long de l'année 2020, en réponse à des besoins multiples sur l'ensemble de la métropole. Durant le printemps, plusieurs nouveaux bâtiments réquisitionnés (un hôtel à Bron, le bâtiment de l'EPIDE de Meyzieu) se sont rajoutés aux sites déjà existants (en particulier à Saint-Priest et dans le Conservatoire de Lyon) pour héberger en urgence et accompagner plusieurs centaines de personnes en précarité confrontées aux contraintes du confinement. Les 160 personnes accueillies à Meyzieu, par exemple, l'ont été jusqu'au 20 mai, avant d'être toutes réorientées, surtout vers des places d'hôtel. Autre action d'urgence, cette fois-ci dans le domaine alimentaire : le redémarrage de la distribution



LYON, PRINTEMPS 2020, un hôtel réquisitionné pour mettre à l'abri de la crise sanitaire et accompagner pendant quelques semaines dans leur parcours de vie des dizaines de familles.

itinérante de repas par un « foodtruck », à partir de l'automne 2020. En matière d'IAE, une nouvelle boutique, ouverte début juin dans le 3^e arrondissement de Lyon, permet de valoriser et donner un nouveau débouché à l'activité de recyclage assurée par l'ACI de Vaulx-en-Velin. En outre, Lyon Cité a activement participé au groupe régional de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la participation des personnes accueillies, et, sur incitation du préfet, s'est engagé dans un vaste projet (en partenariat avec le Foyer Notre-Dame des sans-abri) : sur le site d'un ancien hôpital gériatrique, à cheval sur deux communes de la métropole, Francheville et Craponne, les travaux devant déboucher sur un tiers lieu, comprenant de l'hébergement, de l'IAE et des activités alternatives, ont été lancés et ont permis, dans les derniers mois de 2020, de commencer l'accueil et l'hébergement de femmes à l'Armada.

INNOVATION Travailler les rapports de genre en accompagnant les hommes auteurs de violences

En lien avec l'action de longue date de l'Armée du Salut auprès des personnes judiciairisées et en réponse à l'accroissement des violences conjugales et familiales, en particulier depuis mars

2020, les établissements de Mulhouse et Belfort ont conçu et commencé à mettre en œuvre, en 2020, une action spécifique destinée à accompagner des hommes auteurs de violences conjugales. À Mulhouse, ce dispositif de 12 places financé grâce aux fonds recueillis lors de la Nuit de la philanthropie 2018³ a permis d'héberger, dans un étage dédié au sein du bâtiment du Bon Foyer, et d'accompagner une trentaine d'hommes en 2020, en partenariat avec l'administration judiciaire de Mulhouse. Le travail d'accompagnement, centré sur le déni des violences exercées, s'est appuyé sur la vie collective et a revêtu une forte dimension thérapeutique, à travers des stages obligatoires de responsabilisation, des entretiens individuels et la participation à des groupes de parole animés par une psychologue. Après avoir accueilli en urgence durant plusieurs années des femmes victimes de violence, le CHRS de Belfort s'est, lui, associé à plusieurs associations régionales pour répondre à un appel à projet de l'État qui a permis de mettre en place en 2020, à Belfort, un accueil et hébergement (en studios diffus) de quatre hommes, ainsi que des outils de prévention (numéro d'appel, groupes de rencontre, etc.).

3. Lire p. 45 dans le rapport annuel 2018 de la Fondation sur www.armeedusalut.fr

1. Aide alimentaire et droits des personnes accueillies : ne rien lâcher

Des crises structurelles préexistantes amplifiées par la conjoncture Covid

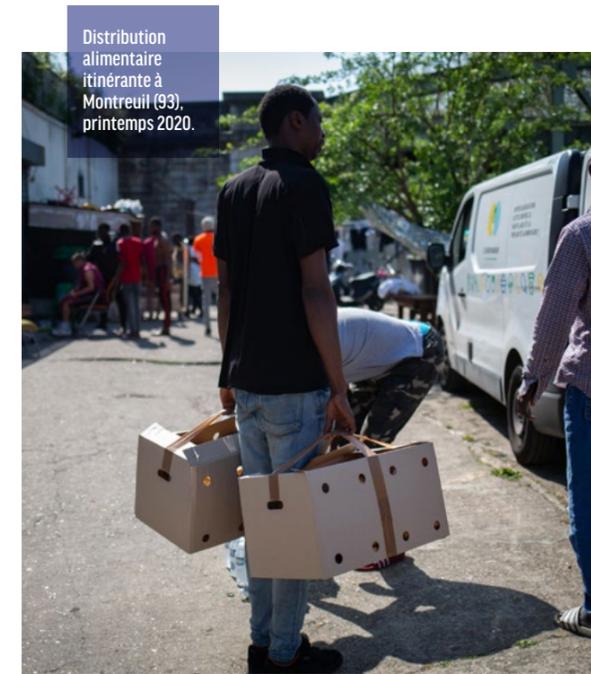
« La crise Covid, en tant que crise conjoncturelle, a croisé et amplifié des crises structurelles préexistantes, notamment dans les domaines de l'accès au logement, à l'emploi, et de l'accueil des personnes étrangères. Parmi les très nombreuses actions que les établissements des programmes Inclusion ont réalisées en

2020, nous pouvons retenir en particulier deux symboles de cette crise protéiforme. Le premier, c'est la situation de ces très nombreuses personnes étrangères vivant en France dans des conditions souvent indignes et qui, à partir de mars 2020, ont perdu leur emploi, parfois précaire, et se sont retrouvées à devoir faire appel à l'aide alimentaire que nous avons réussi à organiser en extrême urgence. Le deuxième symbole, c'est cette hospitalité aux personnes en migration, en exil, qui, à force de politiques publiques de plus en plus restrictives, se transforme en son contraire. Dans ce combat aussi, l'année Covid a été marquée par notre mobilisation accrue, aux côtés de tous nos partenaires, afin de préserver l'accueil inconditionnel en hébergement de toutes les personnes, quelle que soit leur origine, et l'accès à leurs droits, très fortement remis en cause. Nous faisons le triste constat que l'accueil des personnes étrangères en France s'oriente de plus en plus, au fil des années, vers de la mise à l'abri (sans "enclencher" sur un travail d'insertion sociale), avec le risque de s'en contenter, de décourager les personnes étrangères que nous accueillons et de faire perdre aux professionnels qui les accompagnent le sens de leur travail – et, au final, de produire davantage de sans-abrisme, d'expulsés de la société. » **YVAN GRIMALDI, directeur des programmes Inclusion sociale**

MARAUDE ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRE 2020

| Ville | Nombre de bénéficiaires avant le Covid | Nombre de bénéficiaires pendant le Covid-19 | Nombre de paniers/repas/tickets par jour | Nombre de bénévoles |
|--------------------------------------|--|---|--|---------------------|
| Belfort - CHRS | 87 | 130 | 140 | 35 |
| Dunkerque - Au cœur de l'espoir | 40 | 55 | 55 | 0 |
| Le Havre - Le Phare | 407 | 80 | 840 | 0 |
| Lyon - Lyon Cité | 100 | 600 | 750 | 50 |
| Marseille - Résidence William Booth | 75 | 600 | 900 | 9 |
| Paris IDF (20 lieux de distribution) | 1 020 | 3 000 | 4 300 | 460 |
| Total | 1 760 | 4 495 | 6 985 | 554 |

TÉMOIGNAGES



Distribution alimentaire itinérante à Montreuil (93), printemps 2020.

EMMANUEL OLLIVIER, directeur du Centre Mouzaïa, Paris

« Déjà présents depuis 2019 dans la distribution alimentaire pour les personnes vivant en campements dans le Nord-Est parisien, nous avons très rapidement réagi à partir du 17 mars, alors que le choc créé par l'état d'urgence sanitaire contraignait de nombreuses distributions alimentaires existantes à fermer. Nous avons réussi à augmenter notre distribution jusqu'à 600 petits-déjeuners par jour, puis, avec l'aide de la Ville de Paris, nous avons mis en place une distribution de paniers repas, coordonnée avec un réseau d'associations partenaires, pour atteindre 3 500 paniers repas distribués chaque jour. Dès la première semaine d'avril, ce sont ainsi près de 20 000 paniers repas et 2 000 colis alimentaires qui ont été remis sur près de 200 points de distribution en région parisienne, à environ 12 000 bénéficiaires. De nombreux nouveaux bénévoles nous ont rapidement rejoints et, en moyenne, 110 bénévoles étaient mobilisés chaque jour. Une logistique spécifique a été mise en place, de tout d'abord basée au siège de

la Fondation, puis dans un gymnase près du Stade de France, avec 8 à 10 véhicules itinérants assurant les distributions. Nous avons approvisionné des hôtels, des accueils de jour, des centres d'hébergement de la Fondation, des squats, des bidonvilles, des campements. Nous avons rapidement signé une convention avec Action contre la Faim afin d'intégrer dans notre action des compétences issues de l'action humanitaire : nous avons ainsi pu réaliser en urgence des diagnostics, afin de mieux connaître la situation globale des publics bénéficiaires de ces distributions alimentaires, ce qui nous a permis d'adapter les approvisionnements aux besoins. Un autre enjeu de cette action de type humanitaire a été de déployer un réseau d'échange d'information, afin, en particulier, de repérer des publics que les distributions alimentaires ouvertes avant le 17 mars ne servaient pas. Ces deux dimensions (communication/repérage territorial et logistique globale) ont été au centre de notre action et de notre coordination. Parmi les nouveaux publics que nous avons ainsi rencontrés, de nombreuses personnes

avaient, avant le 17 mars, un emploi précaire et/ou temporaire dans le recyclage, dans la livraison à domicile ou le transport, ou étaient en situation de prostitution. Compte tenu de l'évolution de la crise sociale, nous sommes aujourd'hui appelés à poursuivre cette action en la structurant et en en faisant un levier pour l'autonomie des personnes accueillies. L'accès à l'aide alimentaire demeure en effet, pour ses bénéficiaires, une porte d'entrée pour accéder au droit commun – à nous d'y travailler. »

JOCELYNE BRESSON, directrice de la Résidence William Booth, Marseille

« À Marseille, les inégalités territoriales sont depuis longtemps très marquées, et le quartier où est implantée la Résidence William Booth est caractérisé par l'un des taux de pauvreté les plus élevés en France. C'est pourquoi les besoins en matière alimentaire ont toujours été très forts sur notre territoire, et nous y répondons depuis des années en lien avec de nombreuses associations partenaires : nous distribuons des colis alimentaires et nous ouvrons la restauration de notre établissement à des publics extérieurs. Avant le déclenchement de la crise Covid, de nouvelles actions avaient déjà été engagées. Un nouveau chantier d'insertion centré sur la restauration, nommé "Booth ta Cuisine", avait ouvert au sein de notre établissement, fin 2019, et le collectif interassociatif coordonné par le SIAO urgence et auquel nous participons avait lancé une expérimentation en matière d'accès à l'alimentation pour les personnes hébergées en hôtel, souvent en grande difficulté pour accéder à leurs besoins fondamentaux. Dès avant mars 2020, nous distribuions ainsi 350 repas par jour. Pour répondre à ce qui a bel et bien été une

explosion des besoins, à partir du 17 mars 2020 nous avons relevé un vrai défi logistique, avec les associations partenaires, les collectifs citoyens et les habitants du quartier, pour assurer une distribution de 1 300 repas par jour, dont la moitié fournie par notre chantier d'insertion, à partir de denrées produites par des circuits courts. Pour assurer les tournées, un emploi a été créé, financé par l'État, et notre véhicule frigorifique, dont l'acquisition avait été financée par des dons, a été mis à disposition. Les salariés du chantier d'insertion, qui venaient de commencer dans leur emploi fin 2019, se sont sentis très mobilisés, valorisés et reconnus de participer à une action d'urgence alimentaire de ce type. La peur que chacun.e pouvait légitimement ressentir dans la situation de crise sanitaire du printemps 2020 a été dépassée, pour permettre à des personnes extrêmement démunies de pouvoir continuer à manger. À souligner aussi, durant cette période, la mobilisation et la participation de nouveaux bénévoles.

« Changer de paradigme et faire reconnaître un droit à l'alimentation »

Aujourd'hui, nous continuons à produire 500 repas par jour, en supplément de notre activité quotidienne. Et cette action alimentaire va continuer à se développer, à partir de la rentrée, grâce à un foodtruck qui va permettre d'aller à la rencontre des personnes en besoin sur notre territoire. À plus long terme, les acteurs associatifs appellent à un changement de paradigme pour passer de l'assistance alimentaire à la reconnaissance d'un droit à l'alimentation. »

1. Aide alimentaire et droits des personnes accueillies : ne rien lâcher

DROITS DES PERSONNES EN MIGRATION

Accès aux droits : les personnes étrangères et les travailleurs sociaux à leur côté confrontés aux mêmes menaces. Dans une décision de juillet 2020¹, en réaction à la dématérialisation des démarches imposées par certaines préfectures aux personnes étrangères, le Défenseur des droits a formulé un ensemble de recommandations au ministre de l'Intérieur et aux préfets quant à l'accès effectif à leurs droits des personnes étrangères vivant en France : le Défenseur des droits demande de « garantir de manière systématique plusieurs modalités d'accès effectif au service public ; faire respecter les délais raisonnables de traitement ; s'assurer d'un nombre suffisant de créneaux de rendez-vous avec un accueil téléphonique parallèlement à la prise de rendez-vous dématérialisée ; mettre en place des points d'accueil numériques avec l'assistance d'agents dédiés ; vérifier que ces services n'induisent aucune discrimination ». Malgré cette décision, et malgré de nombreuses autres alertes formulées par les associations, les obstacles et les dénis de droits demeurent très nombreux. Actuellement, des recours sur la situation de 23 préfectures sont en cours d'examen quant au non-respect des droits et de leur effectivité dans ce domaine. Cet écart entre droits formels et droits effectifs des personnes étrangères a une répercussion de plus en plus négative

sur la mission des travailleurs sociaux intervenant à leurs côtés. Une enquête menée début 2021 par la FAS Île-de-France auprès d'eux parle de « perte de sens » de leur travail : « L'accompagnement de ces personnes demande une mobilisation sur le temps long, tenant compte de situations d'incertitude et où les perspectives d'évolution peuvent être lointaines, voire, dans certains cas, inexistantes. » L'étude fait ainsi ressortir que « l'impossibilité d'une orientation vers le logement ou d'une prise en charge dans certains dispositifs adaptés, particulièrement pour les personnes vieillissantes ou en situation de handicap, engendre des

risques importants de maltraitance et représente une source de tension professionnelle conséquente pour les équipes sociales ».

1. Décision 2020-142 du 10 juillet 2020 relative aux difficultés résultant de procédures dématérialisées rencontrées par des personnes étrangères pour déposer leur demande d'admission au séjour. à consulter sur <https://juridique.defenseurdesdroits.fr>.

BÉATRICE BAAL,
directrice de la
Résidence Charles Péan,
Rouen-Maromme

« Depuis des années, nous observons une dégradation de l'accès aux droits des personnes étrangères que nous accueillons dans les dispositifs de Rouen-Maromme, avec les répercussions sur leurs parcours de vie que l'on peut imaginer. La crise Covid est venue amplifier les obstacles posés dans l'accès effectif à leurs droits au séjour et à une vie digne, tout en soulignant qu'il ne s'agit pas d'une difficulté nouvelle apparue avec la crise Covid. Pour ne remonter qu'à 2019, rappelons que l'État avait déjà demandé aux SIAO et aux structures d'hébergement de communiquer les listes des personnes accueillies en CHR en situation administrative incomplète, et manifesté sa volonté de faire intervenir des équipes mobiles dans les

établissements pour rencontrer ces personnes individuellement. Les structures d'hébergement avaient alors largement informé les personnes concernées de cette situation, et la mobilisation aussi bien nationale que locale des associations, en particulier via la FAS, avait permis d'obtenir que ces rendez-vous soient réalisés sur la seule base du volontariat, et en présence d'un représentant de l'établissement d'hébergement. De nouveaux obstacles sont apparus tout au long de 2020, dans le contexte global de crise Covid que l'on connaît, et dans lequel les personnes que nous accueillons ont été particulièrement vulnérables : multiplication des refus de la préfecture d'enregistrer les demandes de droit au séjour du fait du non-paiement d'un timbre fiscal (sans que la préfecture informe de cette nouvelle obligation), et surtout injonction à employer

les démarches dématérialisées pour déposer les demandes de titre de séjour et prendre rendez-vous. Par ailleurs, l'introduction par la préfecture d'un critère d'admission en CHR excluant les personnes étrangères ayant fait l'objet d'une OQTF [Obligation de quitter le territoire français], même plusieurs années en arrière, a mis en grande tension notre principe d'accueil inconditionnel. Face à de tels obstacles, les associations partenaires, dont la Fondation, sur le département de Seine-Maritime, ont continué à fortement se mobiliser pour dénoncer l'absence de dialogue avec les services de l'État, l'absence de diagnostic de la situation des publics concernés, et l'usage de critères discriminatoires dans les orientations. Actuellement, plusieurs recours en justice sont en cours d'examen contre les décisions préfectorales que nous

considérons comme abusives et infondées. Pour faire face au "bulldozer" du fonctionnement administratif, nous devons continuer à être tous unis, en usant de tous les leviers à notre disposition, sur le plan local comme sur le plan national. C'est indispensable ! »

MONSIEUR CHEK,
résident de la
Résidence Charles Péan,
Rouen-Maromme

« Originaire de Mauritanie, je suis arrivé en France en 2009. J'ai d'abord déposé une demande d'asile, tout en cherchant à être actif à travers du bénévolat et en suivant des cours de FLE [Français langue étrangère]. J'ai été débouté de ma demande d'asile, et j'ai entrepris par la suite d'autres démarches administratives afin de régulariser mon séjour. En 2015, j'ai finalement reçu un récépissé de trois mois, et j'ai décidé de créer

ma propre entreprise. Cependant, cette nouvelle démarche auprès de la préfecture s'est achevée par un rejet de ma demande de titre de séjour et une OQTF. Puisque je vivais en France depuis déjà de nombreuses années, mon avocat m'a conseillé de patienter pour pouvoir constituer un dossier de demande exceptionnelle d'admission au séjour sur le fondement de 10 ans de vie en France et d'intégration dans la vie sociale. Après avoir constitué et déposé ce dossier avec l'appui des équipes de la Résidence Charles Péan, où je suis accueilli depuis 2017, j'ai reçu pour toute réponse de la préfecture, au bout de six mois, le retour postal de mon dossier, me demandant de l'accompagner d'un timbre fiscal de 50 euros. Ce que j'ai fait. Au bout de quatre mois, la préfecture m'a répondu en me demandant cette fois de

déposer mon dossier sous forme dématérialisée, ce que j'ai fait en mai 2020. Fin juin 2021 [date du témoignage de M. Chek], soit plus d'un an après le dépôt de ce dossier dématérialisé, je n'ai aucune nouvelle de la préfecture. »

PHILIPPE WATTIER,
directeur du Nouvel Horizon,
Reims

« Sur les 730 personnes accueillies et accompagnées par les services de la Fondation à Reims et dans les Ardennes, 470 sont de nationalité étrangère et en situation de migration. Quelques chiffres : entre 2018 et 2020, nous avons hébergé et accompagné plus de 2 000 personnes étrangères, parmi lesquelles 500 environ ont vu leur situation administrative se stabiliser. Nous accueillons aussi bien des familles (qui disposent chacune d'un hébergement) que des personnes isolées (qui

vivent alors en cohabitation). L'une des difficultés sur lesquelles nous travaillons est l'accès à un logement autonome des personnes étrangères en situation administrative régularisée que nous accompagnons. Si ces personnes ont des droits, et même s'il y a 43 % de logements sociaux à Reims (l'un des plus forts taux en France), la faiblesse de leurs revenus (beaucoup sont sans emploi) et de leurs repères au sein de la société demeure un obstacle majeur. Comment convaincre alors les bailleurs sociaux d'attribuer des logements aux personnes en situation administrative régularisée, en sachant, en outre, que des freins sont mis à l'accès de ces personnes à ce type de logement par des bailleurs eux-mêmes ? Autre défi auquel nous sommes confrontés : quand les personnes étrangères sont déboutées du droit d'asile ou

« Nous faisons le constat d'un écart accru entre les valeurs de la Fondation et les orientations des politiques publiques en matière d'accueil des personnes étrangères. »

du droit au séjour, l'accompagnement social est en difficulté. Après avoir dû quitter les structures d'hébergement, ces personnes peuvent se retrouver à vivre en squat ou dans des lieux de vie extrêmement précaires, et n'ont pas de droits : ce faisant, se "fabriquent" des apatrides, contraints de vivre en marge de la société. »

